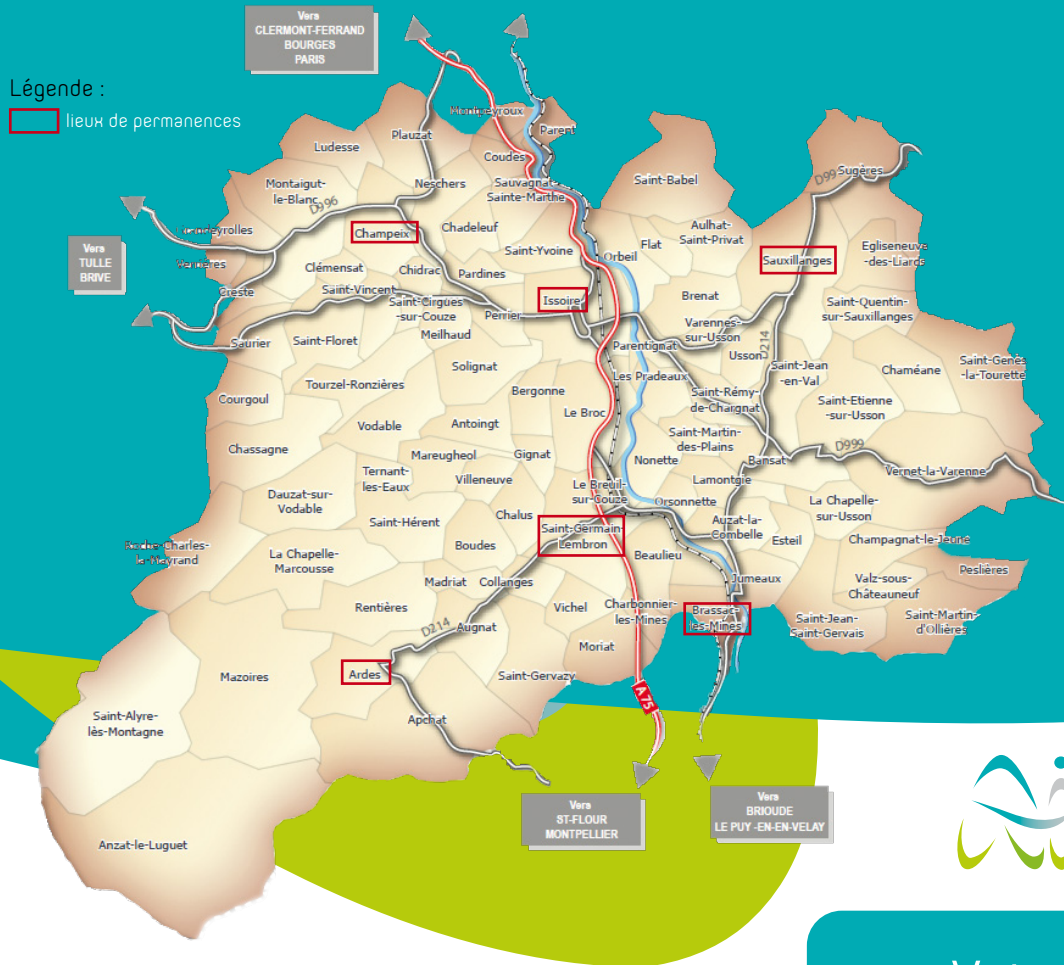


Légende :

 lieux de permanences



INFORMATION GRATUITE ET PERSONNALISÉE

➤ Nos services sont à votre disposition pour vous renseigner par téléphone ou vous recevoir à Issoire ou dans un lieu de permanences (calendrier des permanences disponible sur internet ou adressé sur demande).

BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

Programme d'Intérêt Général (PIG)



➤ Votre contact

Agglo Pays d'Issoire - Sarah Srikah
Direction Mobilité et cadre de vie
(Service Habitat)

20 rue de la liberté

BP 90162 - 63504 Issoire Cédex

Tel : 04 15 62 20 03

Mail : sarah.srikah@capissoire.fr

Pour plus de renseignements :

<https://www.capissoire.fr/>



➤ travaux d'adaptation chez un propriétaire occupant : des aides jusqu'à 50% des travaux



➤ travaux d'économie d'énergie chez les propriétaires occupants et bailleurs : des aides jusqu'à 60% des travaux



- Des aides financières pour vos travaux
- Un accompagnement gratuit



QU'EST-CE QU'UN PIG ?

« Il s'agit d'un programme incitant à l'amélioration et la réhabilitation de logements en milieu rural ou urbain. C'est donc un dispositif territorialisé destiné à l'amélioration de l'habitat privé ».



Le Président
Jean-Paul Bacquet

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX

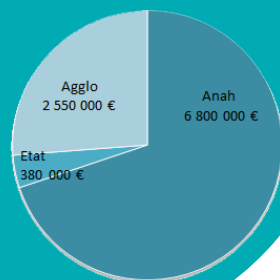
« Le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud s'est engagé dès 2010 en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble de son territoire. Aujourd'hui, parce qu'il est nécessaire de permettre à chacun de se loger, la communauté d'agglomération nouvellement créée, fait de la politique de l'habitat un axe fort de son projet de territoire. C'est pourquoi, dès septembre 2016, la collectivité a renouvelé son engagement dans un PIG afin d'accompagner près de 800 ménages dans leurs travaux de rénovation de l'habitat. L'objectif de ce Programme d'Intérêt Général est de lutter contre l'habitat dégradé, la précarité énergétique et de permettre d'adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes les plus modestes ».



Le Vice-Président
Mobilité et cadre de vie
Roger Jean Meallet

Financé sur 5 ans par :

- L'État : 380 000 €
- L'Anah : 6 800 000 €
- Agglo Pays d'Issoire : 2 550 000 €



QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

> Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global

Électricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb ...

> Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété

> Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupants leurs logements

Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez de chaussée, rampe d'accès ...

> Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 25% ou 35%

Isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire ...



À QUI S'ADRESSENT LES AIDES FINANCIÈRES ?

> Vous êtes propriétaire occupant

C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.

> Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer.

Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

> Les conditions générales d'attribution :

- LE LOGEMENT DOIT ÊTRE ACHÉVÉ DEPUIS AU MOINS 15 ANS
- LES TRAVAUX SERONT RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT.
- LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS ÊTRE COMMENCÉS AVANT L'ACCORD DES PARTENAIRES FINANCIERS.

Ne tardez pas
à en profiter !

Cette opération est
mise en place jusqu'en
septembre 2021.

La marche à suivre :

- > Contactez l'Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet
- > L'Agglo Pays d'Issoire mandate SOLIHA pour une visite de votre logement
- > SOLIHA vous conseille et vous accompagne gratuitement dans vos démarches

